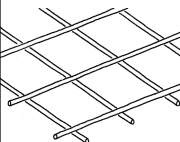


## Ausschreibung und Angebot Nr. 1000

<b>1000</b>	<b>RUWA artec 500</b>		
<b>241</b>	<b>Constructions en béton coulé sur place</b>		
000	Conditions générales ----- . Domaine individuel (fenêtre de réserve): seul endroit où l'introduction d'un article modifié ou ajouté par l'utilisateur est autorisée. Les articles personnalisés sont reconnaissables à la lettre "R" précédant leur numéro. . Descriptif abrégé: descriptif dans lequel seules les 2 premières lignes des remarques préliminaires, des articles principaux et des sous-articles fermés sont reprises. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi.		
.100	Descriptif abrégé: le texte complet CAN 241F/2019 fait foi Constructions en béton coulé sur place (V'22)		
.200	Les indications relatives aux conditions de rémunération et aux règles de métré, ainsi que les définitions des termes techniques utilisés dans le descriptif, sont données dans le sous-paragraphe de réserve 090. Elles ne sont pas reprises du CAN mais sont spécifiques à l'ouvrage projeté.		
500	Armatures ----- Le sous-art. 000.200 indique les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.		
520	Treillis d'armature -----		
.800	Référence aux produits.		
521	Treillis d'armature.		
.100	Acier B500, fourniture et pose.		

521.110	Treillis de stock, non coupés. RUWA artec 500			
.111	Type de treillis artec 500. B 335.54	.....	kg	.....
.112	Type de treillis artec 500. B 524.63	.....	kg	.....
.113	Type de treillis artec 500. W 524.27	.....	kg	.....
523	Suppléments sur treillis d'armature.			
.100	Pour coupe. Métré: nombre de coupes x masse du treillis non coupé.			
.101	Coupes droites.	.....	kg	.....
.102	Coupes obliques.	.....	kg	.....
.200	Pour pliage.			
.201	Jusqu'à kg 10 par treillis ou portion de treillis. Métré: nombre de plis.	.....	p	.....
.202	Plus de kg 10 par treillis ou portion de treillis. Métré: nombre de plis x masse des treillis ou portions de treillis pliés.	.....	kg	.....
.400	Pour positions de la liste des aciers.			
.401	Conc. art. 521 et 522. Métré: nombre de positions.	.....	p	.....
.500	Pour petites quantités.			
.501	Conc. art. 521 et 522. Masse inférieure à t 3,0 par liste. Métré: nombre de listes.	.....	p	.....
<b>241</b>	<b>Total Constructions en béton coulé sur place</b>			.....